

SICAV de droit français

LMdG FLEX COURT TERME

RAPPORT ANNUEL

au 29 septembre 2023

Société de gestion : UBS LA MAISON DE GESTION

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : RSM Paris

UBS LA MAISON DE GESTION - 91 boulevard Haussmann - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	9
3. Rapport de gestion	10
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	25

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMdG FLEX COURT TERME (EUR) - Action R

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0010748723

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 3 juillet 2023.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMdG Flex Court Terme (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est une Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

Durée

La SICAV a été créée pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice ESTR capitalisé jour, net de frais de gestion, avec une volatilité historique inférieure à 1% annualisée sur la durée de placement recommandée. Conformément au règlement UE/2016/1011 dit « règlement Benchmark », les administrateurs d'indices de référence ont jusqu'au 1er janvier 2019 pour demander leur agrément permettant l'inclusion dans le registre maintenu par l'Autorité européenne des marchés financiers dans le cadre de ce règlement. A la date de rédaction du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence de l'OPCVM n'a pas encore procédé à son enregistrement.

La politique d'investissement se fonde sur deux stratégies :

- une stratégie principale visant à développer des sous-stratégies portant principalement sur les instruments de taux d'intérêt et de crédit ;
- une stratégie accessoire visant à mettre en œuvre une allocation dynamique aux grandes classes d'actifs (actions, obligations, volatilité et monétaires...) en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques.

Stratégie à titre principal : Une stratégie de taux d'intérêt et de crédit :

La SICAV est principalement investie en titres de créance obligataire ou monétaire, émis ou garantis par un État ou un organisme à caractère public ou semi-public, en obligations foncières et titres européens équivalents et/ou en titres d'émetteurs privés membres de l'OCDE. Cette classe d'actifs peut aller jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut également investir dans la limite de 10% de son actif en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, de pays émergents, libellés en euro. Les titres publics et privés présentent un niveau de notation de catégorie "Investment Grade".

En l'absence de notation officielle, les émissions, dont la notation interne par la société de gestion sera jugée équivalente au niveau de notation ci-dessus, sont autorisées

dans la limite de 10% de l'actif du Fonds. L'exposition aux obligations de catégorie "High Yield" se fera exclusivement au travers de parts de placement collectifs et de swaps de crédit sur indices.

Stratégie accessoire : Une stratégie d'allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations de catégorie "Investment Grade" et "High Yield", matières premières, volatilité, monétaires...) :

Cette stratégie est strictement limitée à 10% de l'actif.

La gestion est de type discrétionnaire pour décider de l'allocation entre les classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques. Pour piloter les niveaux d'exposition, le gérant a recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché. A l'occasion de leur mise en application, les niveaux d'exposition du portefeuille aux risques de marchés peuvent donc s'écarter très sensiblement de ceux recommandés par la recherche fondamentale interne du groupe UBS. L'allocation est mise en œuvre soit via des contrats à terme, soit via des OPC. Dans ce dernier cas, la sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant.

L'exposition au risque actions peut varier entre 0 et 4% de l'actif en direct et/ou via des placements collectifs de classification "Actions", et/ou via des instruments dérivés. La SICAV est principalement investie en titres de créance obligataire ou monétaire, émis ou garantis par un État ou un organisme à caractère public ou semi-public, en obligations foncières et titres européens équivalents et/ou en titres d'émetteurs privés de l'OCDE. Cette classe d'actifs peut aller jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut intervenir en exposition comme en couverture sur tous marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous marchés organisés ou de gré à gré, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 1 an

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

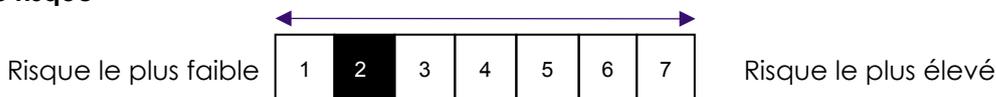
Dépositaire : CACEIS BANK

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12h auprès du Dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui est calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvrés (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 année. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de crédit, le risque de taux, et le risque lié aux petites capitalisations ainsi qu'aux titres spéculatifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 1 an.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 910 EUR	8 910 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,88 %	-10,88 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 070 EUR	9 070 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,29 %	-9,29 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 920 EUR	9 920 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,79 %	-0,79 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 360 EUR	10 360 EUR
	Rendement annuel moyen	3,65 %	3,65 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et mai 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2021.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	201 EUR	201 EUR
Incidence des coûts (*)	2,0%	2,0%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,3 % avant déduction des coûts et de -0,8 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,75 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 75 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de commission de rachat pour cet OPCVM.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,64% de la valeur de votre placement par an. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation.	65 EUR
Coûts de transaction	0,5 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	54 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence ESTR capitalisé quotidiennement + 100pbs de 30.00 %.	7 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 1 an

Cette SICAV a été créée pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 91 Bd Haussmann, 75008 PARIS Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/reclamations

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos OPCVM depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG FLEX COURT TERME (EUR) - Action I

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0010762302

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 3 juillet 2023.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG Flex Court Terme (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est une Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

Durée

La SICAV a été créée pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice ESTR capitalisé jour, net de frais de gestion, avec une volatilité historique inférieure à 1% annualisée sur la durée de placement recommandée. Conformément au règlement UE/2016/1011 dit « règlement Benchmark », les administrateurs d'indices de référence ont jusqu'au 1er janvier 2019 pour demander leur agrément permettant l'inclusion dans le registre maintenu par l'Autorité européenne des marchés financiers dans le cadre de ce règlement. A la date de rédaction du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence de l'OPCVM n'a pas encore procédé à son enregistrement.

La politique d'investissement se fonde sur deux stratégies :

- une stratégie principale visant à développer des sous-stratégies portant principalement sur les instruments de taux d'intérêt et de crédit ;
- une stratégie accessoire visant à mettre en œuvre une allocation dynamique aux grandes classes d'actifs (actions, obligations, volatilité et monétaires...) en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques.

Stratégie à titre principal : Une stratégie de taux d'intérêt et de crédit :

La SICAV est principalement investie en titres de créance obligataire ou monétaire, émis ou garantis par un État ou un organisme à caractère public ou semi-public, en obligations foncières et titres européens équivalents et/ou en titres d'émetteurs privés membres de l'OCDE. Cette classe d'actifs peut aller jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut également investir dans la limite de 10% de son actif en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, de pays émergents, libellés en euro. Les titres publics et privés présentent un niveau de notation de catégorie "Investment Grade".

En l'absence de notation officielle, les émissions, dont la notation interne par la société de gestion sera jugée équivalente au niveau de notation ci-dessus, sont autorisées

dans la limite de 10% de l'actif du Fonds. L'exposition aux obligations de catégorie "High Yield" se fera exclusivement au travers de parts de placement collectifs et de swaps de crédit sur indices.

Stratégie accessoire : Une stratégie d'allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations de catégorie "Investment Grade" et "High Yield", matières premières, volatilité, monétaires...) :

Cette stratégie est strictement limitée à 10% de l'actif.

La gestion est de type discrétionnaire pour décider de l'allocation entre les classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques. Pour piloter les niveaux d'exposition, le gérant a recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché. A l'occasion de leur mise en application, les niveaux d'exposition du portefeuille aux risques de marchés peuvent donc s'écarter très sensiblement de ceux recommandés par la recherche fondamentale interne du groupe UBS. L'allocation est mise en œuvre soit via des contrats à terme, soit via des OPC. Dans ce dernier cas, la sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant.

L'exposition au risque actions peut varier entre 0 et 4% de l'actif en direct et/ou via des placements collectifs de classification "Actions", et/ou via des instruments dérivés. La SICAV est principalement investie en titres de créance obligataire ou monétaire, émis ou garantis par un État ou un organisme à caractère public ou semi-public, en obligations foncières et titres européens équivalents et/ou en titres d'émetteurs privés de l'OCDE. Cette classe d'actifs peut aller jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut intervenir en exposition comme en couverture sur tous marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous marchés organisés ou de gré à gré, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 1 an

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

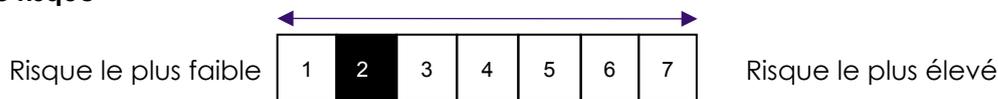
Dépositaire : CACEIS BANK

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12h auprès du Dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui est calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvrés (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 année. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de crédit, le risque de taux, et le risque lié aux petites capitalisations ainsi qu'aux titres spéculatifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 1 an.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 910 EUR	8 910 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,89 %	-10,89 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 090 EUR	9 090 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,11 %	-9,11 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 EUR	9 940 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59 %	-0,59 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 380 EUR	10 380 EUR
	Rendement annuel moyen	3,83 %	3,83 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et mai 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2021.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	183 EUR	183 EUR
Incidence des coûts (*)	1,8%	1,8%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,1 % avant déduction des coûts et de -0,6 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,75 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 75 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de commission de rachat pour cet OPCVM.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,45% de la valeur de votre placement par an. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation.	45 EUR
Coûts de transaction	0,5 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	54 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence ESTR capitalisé quotidiennement + 100pbs de 30.00 %.	9 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 1 an

Cette SICAV a été créée pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 91 Bd Haussmann, 75008 PARIS Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/reclamations

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos OPCVM depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements significatifs au cours de l'exercice

Prospectus

- Ajout d'une mention relative aux politiques d'exclusion applicables par la société de gestion (6 SFDR)
- Ajout d'une mention relative à l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats « gates »
- UBS la Maison de Gestion devient une filiale d'UBS Europe SE

SCENARIO ÉCONOMIQUE

Quatrième trimestre 2022

Économie : ajuster la demande à une offre contrainte

On ne peut pas craindre simultanément l'emballement de l'inflation et la récession économique. La décrue de l'inflation, maintes fois promise, se confirme sur le dernier trimestre. En effet, l'activité ralentit et allège la pression de la demande sur les prix. L'offre se réorganise et reconstitue les stocks nécessaires au fonctionnement normal du marché. Le pétrole -et les autres matières premières- convergent vers leurs niveaux de début février, gommant ainsi leur flambée de l'été provoquée par la guerre. Les augmentations de salaires nominales sont inférieures à l'inflation (et donc, ils baissent en termes réels) tandis que les déficits budgétaires se réduisent. La politique monétaire qui s'est significativement durcie depuis juin pour combattre une inflation excessive pourrait donc à l'avenir être moins contraignante, puisque l'inflation est moins préoccupante. Désormais, tout ce qui pourra soutenir la croissance est mieux perçu. Le faible chômage -qui inquiétait il y a peu- redevient une bonne nouvelle pour la consommation. La réouverture de la Chine et la fin du confinement des populations au moindre cas de Covid devraient relancer la demande intérieure et permettre au pays de renouer avec une croissance de l'ordre de 5% l'an prochain. En Inde, la relance de 2021 continue de produire ses effets sur la distribution de crédit quand la modération des prix de l'énergie améliore les comptes extérieurs ; la croissance y tutoiera les 7% en 2023. La situation économique, objectivement détériorée, verra se concrétiser un ralentissement provoqué par les hausses de taux déjà observées : elles freinent la croissance mondiale désormais espérée entre 1,7% et 2,2% seulement sur les douze prochains mois. A plus long terme, les préoccupations géopolitiques et la fragmentation du monde auront des conséquences sur l'économie et l'inflation mais créent parallèlement des opportunités pour les entreprises.

Premier trimestre 2023

Économie : procrastiner la récession .

Quelle qu'en soit la raison (un hiver plus doux, une modération de la consommation ou la diversification des fournisseurs) l'activité en Europe n'a pas été perturbée par une rupture d'approvisionnement en énergie, qui aurait pu donner raison à ceux qui anticipaient une récession. Simultanément, la Chine fait le choix de laisser circuler la population (et donc le virus) mettant un terme à sa politique de confinements stricts et à leurs conséquences économiques. L'épargne accumulée pendant cette (longue) période par les ménages devrait soutenir la demande et laisser espérer un rebond d'activité dès le premier trimestre : le gouvernement table sur une progression du PIB de 5% sur l'ensemble de 2023, un chiffre équilibré : suffisamment vif pour tracter l'ensemble de la croissance mondiale et suffisamment modéré pour éviter l'angoisse de nouvelles tensions inflationnistes.

Aux États-Unis où les hausses de taux produisent très directement leurs effets, la croissance fléchit mais ne rompt pas. Le très faible taux chômage (3,5%) y soutient la demande sur le trimestre.

L'inflation américaine poursuit sa décrue et converge vers 5% à la fin du trimestre, soit peu ou prou le niveau des taux directeurs de la Fed. Difficile dans ces conditions d'adhérer au discours véhément de Jerome Powell qui promettait encore, début mars, d'amplifier le durcissement de sa politique monétaire vers 6% pour juguler une inflation déjà décroissante. Les déboires de la SVB rendent encore moins vraisemblables de futures hausses de taux. La Silicon Valley Bank souffre, comme d'autres banques régionales faiblement régulées, d'un manque de liquidité immédiate : pour honorer les sorties de capitaux de ses clients, elle a dû céder à perte des actifs placés à long terme. Son renflouement dans l'urgence a permis d'éviter toute contagion. Il éloigne le spectre de nouvelles hausses de taux et leurs effets additionnels sur l'activité ...et donc la probabilité de cette récession tant promise.

En limitant le commentaire aux seules considérations économiques, la guerre en Ukraine passe au second plan tant que l'escalade notamment nucléaire reste hypothétique. Les matières premières sont exportées et abondantes, comme en témoigne le cours du baril de pétrole à moins de 80 dollars, évitant les pénuries et les pressions inflationnistes.

Pendant ce temps-là, les entreprises continuent d'afficher un extraordinaire dynamisme avec de solides résultats (ventes et profits) publiés au titre de l'ensemble de l'année 2022 et des perspectives encore résilientes pour cette année, qui, si elles se concrétisent, rendent les valorisations particulièrement attractives malgré la hausse des indices déjà observée.

Deuxième trimestre 2023

Économie : l'inflation résiste, les Banques centrales divergent

Face aux pressions inflationnistes qui se sont poursuivies sur ce trimestre, les banques centrales ont continué à augmenter les taux et étaient alignées quant à la nécessité de poursuivre le resserrement de leur politique monétaire. Pourtant, le mois de juin a finalement conduit à une divergence dans leurs décisions.

La BCE a continué à augmenter ses taux directeurs, atteignant un plus haut depuis 2008. Christine Lagarde a d'ores et déjà prévenu que d'autres hausses seront à prévoir dès le mois de juillet afin d'arriver à son objectif de 2%.

Pour sa part, la FED a décidé de marquer une pause après 10 hausses consécutives pour atteindre une fourchette de 5%5,25%. Jérôme Powel veut se donner le temps de voir les effets de sa politique monétaire sur l'économie américaine mais n'écarte pas deux probables hausses d'ici fin 2023.

Les économies européenne et américaine résistent, portées par une consommation des ménages, la bonne santé du marché de l'emploi et des salaires. La récession aux Etats-Unis n'est -toujours - pas survenue et la récession technique en zone euro est restée modérée malgré quelques disparités au sein des pays membres.

La Banque d'Angleterre a surpris en décidant d'augmenter de 50 points de base son taux directeur pour lutter contre une inflation qui a atteint 8,7% en mai et qui peine à diminuer. En cause, le Brexit qui complexifie les échanges et la circulation des personnes, de nombreux mouvements sociaux et une dépendance au gaz plus importante que dans le reste de l'Europe. L'impact de cette hausse devrait également mettre en grande difficulté les ménages qui ont des prêts immobiliers renégociés après 5 ans.

Autre surprise, la Chine qui, pour stimuler son économie, a abaissé ses taux directeurs à court terme et pourrait mettre en place des mesures supplémentaires afin de relancer la demande intérieure et étrangère et stabiliser le surendettement du secteur immobilier. La Banque centrale chinoise soucieuse d'atteindre les 5% de croissance cette année pourrait encore nous surprendre.

Quant au Japon, le changement de gouvernement n'apporte aucun durcissement de sa politique monétaire. Il reste donc le seul pays à avoir des taux directeurs négatifs et attire les investisseurs avec des valorisations attrayantes et un yen faible. Le premier semestre se termine sans crainte de récession imminente, avec des données macro-économiques solides surtout du côté des Etats-Unis et un reflux de l'inflation.

Sur la période, le Nasdaq a affiché une performance de plus de 32%, du jamais vu depuis 1983, dopé par les valeurs technologiques orientées intelligence artificielle et surnommées les « 7 magnifiques ». Le S&P 500, bien que plus diversifié, profite de l'embellie avec une hausse de +16%. Les indices européens effectuent également un beau parcours avec un progression de +12% pour le Cac 40 et +14% pour l'Eurostoxx 50.

Troisième trimestre 2023 :

Economie : il n'y aura pas d'été indien :

Le début de l'été a sonné le glas de la parenthèse enchantée initiée au premier semestre et marqué le retour des scénarios autour de l'inflation.

Pourtant, juillet avait bien démarré avec un florilège de bonnes nouvelles. Les relèvements de taux des banques centrales avaient été bien acceptés par les places financières au vu des bons résultats des entreprises au second trimestre. En effet, les chiffres dans le secteur du luxe impacté par le non-rebond de la Chine, des banques américaines à la suite des faillites de mars et de la tech et des « 7 magnifiques » étaient très attendus. Le premier affichait un bilan positif des revenus et des bénéfices, le deuxième bénéficiait, quant à lui, de la fuite des dépôts des banques régionales et de la hausse des taux pour publier des résultats solides et le secteur des technologies poursuivait sa progression.

Les principaux indices boursiers restaient dans le vert, poussés par un contexte macroéconomique résilient.

La machine s'est enrayée dès le mois d'août avec un ralentissement de la croissance mondiale sous l'effet de deux constats. Le premier est venu de l'empire du soleil levant. Il faut se rendre à l'évidence : le rebond de la Chine n'est pas prévu pour tout de suite. Le pays doit faire face à des problématiques conjoncturelles (tensions entre la Chine et Taïwan, guerre technologique menée par les Etats-Unis, consommation atone des ménages) et des défis structurels (baisse de productivité, endettement du gouvernement, chômage galopant des jeunes, vieillissement de la population). Les mesures de soutien du pays en réduisant leurs taux d'intérêt et en assouplissant les restrictions à l'achat de biens immobiliers ne suffisent pas pour rassurer le consommateur ni même l'investisseur. Le second a trouvé son origine dans les discours des banques centrales qui ont confirmé la poursuite de leur politique de resserrement politique afin de revenir à une inflation de 2%. Même si les hausses successives des taux devraient toucher à leur fin d'ici la fin de l'année, la FED ne prévoit pas de baisses avant 2024 et pas avant 2025 pour la BCE. Dans une perspective de taux qui devraient rester durablement élevés, les performances des indices boursiers ont été fortement pénalisées depuis fin juillet. Le CAC 40 est passé sous la barre des 5% alors que l'Eurostoxx 50 et le S&P 500 ont affiché un recul de plus de 7%. Tous ces éléments ont fait les affaires du marché obligataire qui reste plus qu'attractif. Pour exemple, le rendement sur le bon d'Etat à 10 ans a atteint un nouveau pic à 4.70%, un plus haut depuis 2007 pour les Etats-Unis et 2,97%, un plus haut également pour l'Allemagne depuis 2011 pendant le mois de septembre.

Perspectives : Récession, soft landing, stagflation

Dans cette poursuite de la lutte contre l'inflation, la décision prise depuis juin par la Russie et l'Arabie Saoudite de réduire leur production de barils conduisant à une augmentation du prix du pétrole de plus de 30% pourrait bien corroborer les propos tenus par les banques centrales en référence à l'inflation : « higher for longer ».

Même si les hausses de taux pèseront de façon plus significative en limitant l'accès au crédit aux entreprises et aux particuliers, la perspective d'un climat inflationniste devrait dominer, tenue par la hausse des coûts des matières premières ou encore la réindustrialisation nécessaire des entreprises (transition énergétique, relocalisation ...).

Le scénario d'une stagflation (inflation élevée + croissance atone) semble être le scénario privilégié en Europe. Une confiance faible couplée à la hausse des prix n'incitent pas les ménages à puiser dans leur épargne post-covid. L'activité dans le secteur des services entre en contraction et rejoint le secteur manufacturier déjà dégradé. Les enquêtes sur le climat des affaires confirment une baisse de la demande et des carnets de commande faibles.

Le scénario d'un soft landing (inflation baissière + croissance ralentie) se profile aux Etats-Unis compte tenu d'une résilience plus importante boostée par un taux de chômage faible.

Ces scénarios pourraient évoluer si les pressions venaient à s'intensifier.

Pour les USA, le principal danger vient de l'épargne accumulée par les consommateurs pendant la pandémie via des hausses de salaires et des aides du gouvernement participant ainsi à la bonne santé de l'économie. Cette manne serait presque épuisée et pourrait sous peu ne plus soutenir l'économie américaine. L'accès au crédit s'est durci avec des taux de plus de 20% qui ne permettront pas à tous les Américains d'en bénéficier. Après 3 ans de suspensions, les remboursements des prêts étudiants reprendront et pourront mettre en grande difficultés une partie de la population. Pour l'Europe, les pressions pourraient s'intensifier si la hausse des taux venait à se poursuivre en raison d'une trop forte inflation. Le deuxième danger concerne l'inquiétude croissante autour de la Chine qui sans mesures de soutien plus concrètes pour sortir de cette crise pèsera sur la santé économique de la zone euro plus dépendante à l'Asie.

Performance du fonds

		Actifs net (mio)		Valeur Liquidative		Performance YTD
ISIN	Part	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2022	29/09/2023	29/09/2023
FR0010762302	Part I	167,43	125,36	1 069,41	1 118,23	+4,57%
FR0010748723	Part R	35,01	21,67	5 478,83	5 717,55	+4,36%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	2 592 000,00	2 533 600,00
OFI PRECIOUS METALS PART I	2 608 828,90	2 400 120,75
GAZ CAPITAL 3.125% 17-11-23		3 407 000,00
GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C.	1 551 851,14	1 832 397,81
SG 1.375% 23-02-28 EMTN		3 290 680,00
MAGY OLAJ GAZ 2.625% 28-04-23		2 988 550,00
INFORMA 1.5% 05-07-23 EMTN		2 978 995,00
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	2 708 930,00	
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP		2 602 500,00
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24		2 417 900,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **6 079 918,50**
 - o Change à terme : 4 267 803,74
 - o Future : 1 812 114,76
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	150,00
. Autres revenus	
Total des revenus	150,00
. Frais opérationnels directs	172,51
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	172,51

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse www.lamaisondegestion.com

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

Conformément notamment à l'article L.533-22-2 du code monétaire et financier et à l'article 27 du Règlement délégué UE 231/2013, la société de gestion a mis en place une "Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution" des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La Politique d'UBS La Maison de Gestion est disponible sur le site Internet : www.lamaisondegestion.com

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 321-133 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse www.lamaisondegestion.com ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

RECOURS A DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Par « risque de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/UE des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Païement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 319-10 du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Rapport quantitatif 2022

Divulgence des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	41	24	6
Rémunération fixe	4 061 980	2 791 100	585 000
Rémunération variable	946 000	741 000	123 500
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	5 007 980	3 532 100	708 500

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

91 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RSM Paris

26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

LMdG FLEX COURT TERME (EUR)

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Régie par le livre II du Code monétaire et financier

**Siège social : 91 boulevard Haussmann
75008 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **29 SEPTEMBRE 2023**

Au Président de la SICAV LMdG FLEX COURT TERME (EUR),

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LMdG FLEX COURT TERME (EUR)** constitué sous forme société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le **29 septembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 décembre 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI

Associé

Au Président de la SICAV LMdG FLEX COURT TERME (EUR),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Fait à Paris, le 7 décembre 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bennani', written over a horizontal line.

Mohamed BENNANI
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	145 679 254,33	204 868 608,74
Actions et valeurs assimilées	539 163,59	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	539 163,59	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	130 788 897,95	183 795 021,25
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	130 788 897,95	183 795 021,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	14 321 031,14	20 750 818,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 755 403,34	20 001 259,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens	565 627,80	749 558,80
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	30 161,65	322 769,31
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	30 161,65	322 769,31
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	5 656 460,67	20 622 379,97
Opérations de change à terme de devises	4 267 803,74	16 778 360,26
Autres	1 388 656,93	3 844 019,71
COMPTES FINANCIERS	591 158,28	4 493 914,90
Liquidités	591 158,28	4 493 914,90
TOTAL DE L'ACTIF	151 926 873,28	229 984 903,61

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	150 369 119,84	206 822 064,31
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 951 393,55	-7 782 374,54
Résultat de l'exercice (a,b)	2 621 428,55	3 398 367,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	147 039 154,84	202 438 057,35
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	30 161,67	322 769,37
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	30 161,67	322 769,37
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	30 161,67	322 769,37
Autres opérations		
DETTES	4 793 905,46	20 357 097,27
Opérations de change à terme de devises	4 271 728,22	16 883 872,94
Autres	522 177,24	3 473 224,33
COMPTES FINANCIERS	63 651,31	6 866 979,62
Concours bancaires courants	63 651,31	6 866 979,62
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	151 926 873,28	229 984 903,61

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
NYL MINI MSCI 1222		678 038,07
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SIM SIMEX MINIJ 1222		1 047 677,21
EURO SCHATZ 1222		69 657 250,00
LIFFE LG GILT 1223	108 554,30	
SP 500 MINI 1223	408 547,82	
MME MSCI EMER 1223	135 371,92	
OSE TOPIX FUT 1223	294 128,91	
DJE 600 EUROP 1223	90 640,00	
VSTOXX MINI 1023	37 170,00	
MSCI EMG MKT 1223	163 636,36	
IFSC NIFTY 50 1023	372 335,30	
SP 500 MINI 1222		1 286 709,54
VSTOXX MINI 1022		49 840,00
IN NSE SP CN 1022		1 046 577,86
MME MSCI EMER 1222		1 067 524,24
MSCI CHINA 1222		435 359,57
NQ USA NASDAQ 1222		675 884,24
S&P TORONTO 6 1222		663 274,02
DJE 600 EUROP 1222		290 625,00
OSE TOPIX FUT 1222		258 957,37
CBOE VIX FUT 1022		64 341,35
CBOE VIX FUT 1023	33 570,15	
EURO STOXX 50 1223	168 160,00	
FTSE 100 FUT 1222		78 788,74
MSCI EMG MKT 1222		315 663,76
CD CADUSD 1222		665 089,57
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	134 293,34	7 334,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 303,13	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 619 528,66	5 281 891,62
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	150,00	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 755 275,13	5 289 226,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	172,51	26,51
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	112 145,83	118 427,89
Autres charges financières		
TOTAL (2)	112 318,34	118 454,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 642 956,79	5 170 772,06
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	642 442,04	994 935,80
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 000 514,75	4 175 836,26
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-379 086,20	-777 468,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 621 428,55	3 398 367,58

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de :
 - surperformance, rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ; elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
 - mouvement, facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux barème	
		Action R	Action I
Frais de gestion financière	Actif net	0,40% maximum	0,20% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% maximum	0,10% maximum
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Néant		
Commissions de mouvement	Néant		
Commission de surperformance*	Actif net	30% de la performance annuelle de chaque action de la SICAV supérieure à l'€STR capitalisé + 1%*	

* Pour le calcul de la surperformance

La commission de surperformance fait l'objet, à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de surperformance, ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance. Cette commission de surperformance demeure acquise à la société de gestion au prorata du nombre d'actions rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et en fin d'exercice pour le solde. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'€STER capitalisé + 1% et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à la SICAV et affichés ci-dessus, les coûts :

- liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la gestion de la SICAV ;
- juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de la SICAV ;
- les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RG AMF.

L'information relative à ces frais est décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPCVM majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I	Capitalisation	Capitalisation
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	202 438 057,35	263 408 275,61
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	19 956 530,71	186 019 173,83
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-82 899 393,40	-223 425 324,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	796 500,25	2 124 997,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 039 195,33	-9 018 472,11
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 548 794,93	5 704 937,46
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 352 016,77	-8 308 495,13
Frais de transactions	-91 557,34	-314 543,52
Différences de change	-604 263,23	1 137 995,17
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	12 309 200,44	-19 128 554,31
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 814 592,21	-18 123 792,65
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	18 123 792,65	-1 004 761,66
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-24 017,52	62 231,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-22 543,34	1 474,18
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 474,18	60 756,90
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 000 514,75	4 175 836,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	147 039 154,84	202 438 057,35

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	124 827 395,91	84,90
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 714 464,54	1,16
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 247 037,50	2,89
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	130 788 897,95	88,95
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 703 560,46	1,16
Taux	108 554,30	0,07
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 812 114,76	1,23

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	129 074 433,41	87,78			1 714 464,54	1,17		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							591 158,28	0,40
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							63 651,31	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	108 554,30	0,07						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	2 961 981,34	2,01	26 192 836,29	17,81	57 714 028,66	39,25			43 920 051,66	29,87
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	591 158,28	0,40								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	63 651,31	0,04								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations									108 554,30	0,07

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
ACTIF									
Dépôts									
Actions et valeurs assimilées			267 998,00	0,18			83 437,21	0,06	
Obligations et valeurs assimilées									
Titres de créances									
OPC			2 298 221,12	1,56		565 627,80	0,38		
Opérations temporaires sur titres									
Créances			541 245,24	0,37	485 828,55	0,33	6 729,31	255 568,33	0,17
Comptes financiers			573 093,95	0,39	7 498,53	0,01		10 565,56	0,01
PASSIF									
Opérations de cession sur instruments financiers									
Opérations temporaires sur titres									
Dettes			2 956 316,41	2,01		181 000,69	0,12		
Comptes financiers						25 492,02	0,02	5 615,88	
HORS-BILAN									
Opérations de couverture									
Autres opérations			1 113 461,55	0,76	294 128,91	0,20	108 554,30	0,07	

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 131 757,56
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	3 136 046,18
	Ventes à règlement différé	61 120,66
	Dépôts de garantie en espèces	105 227,28
	Coupons et dividendes en espèces	257,43
	Collatéraux	1 221 958,98
	Autres créances	92,58
TOTAL DES CRÉANCES		5 656 460,67
DETTES		
	Vente à terme de devise	3 137 317,10
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 134 411,12
	Rachats à payer	455 020,15
	Frais de gestion fixe	40 051,87
	Frais de gestion variable	283,02
	Autres dettes	26 822,20
TOTAL DES DETTES		4 793 905,46
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		862 555,21

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I		
Actions souscrites durant l'exercice	8 119,000	8 914 712,23
Actions rachetées durant l'exercice	-52 568,837	-57 492 966,89
Solde net des souscriptions/rachats	-44 449,837	-48 578 254,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	112 113,008	
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R		
Actions souscrites durant l'exercice	1 958,296	11 041 818,48
Actions rachetées durant l'exercice	-4 557,821	-25 406 426,51
Solde net des souscriptions/rachats	-2 599,525	-14 364 608,03
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 790,128	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	426 897,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	-1,97
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	117 552,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1,97
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 621 428,55	3 398 367,58
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 621 428,55	3 398 367,58

	29/09/2023	30/09/2022
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 271 061,23	2 870 917,26
Total	2 271 061,23	2 870 917,26

	29/09/2023	30/09/2022
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	350 367,32	527 450,32
Total	350 367,32	527 450,32

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 951 393,55	-7 782 374,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-5 951 393,55	-7 782 374,54

	29/09/2023	30/09/2022
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 073 245,13	-6 435 754,24
Total	-5 073 245,13	-6 435 754,24

	29/09/2023	30/09/2022
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-878 148,42	-1 346 620,30
Total	-878 148,42	-1 346 620,30

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	253 970 046,50	287 004 421,36	263 408 275,61	202 438 057,35	147 039 154,84
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I en EUR					
Actif net	169 608 928,18	223 225 650,14	204 220 951,20	167 430 230,78	125 368 894,49
Nombre de titres	145 550,132	194 015,341	174 880,539	156 562,845	112 113,008
Valeur liquidative unitaire	1 165,29	1 150,55	1 167,77	1 069,41	1 118,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,65	-34,48	-5,85	-41,10	-45,25
Capitalisation unitaire sur résultat	18,53	17,97	13,19	18,33	20,25
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R en EUR					
Actif net	84 361 118,32	63 778 771,22	59 187 324,41	35 007 826,57	21 670 260,35
Nombre de titres	14 054,487	10 783,172	9 873,138	6 389,653	3 790,128
Valeur liquidative unitaire	6 002,43	5 914,65	5 994,78	5 478,83	5 717,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-70,38	-177,46	-30,08	-210,75	-231,69
Capitalisation unitaire sur résultat	86,15	60,43	62,76	82,54	92,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
CANADIAN NATL RAILWAY CO	CAD	407	41 823,13	0,03
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	590	41 614,08	0,03
TOTAL CANADA			83 437,21	0,06
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	102	14 545,20	0,01
CELLNEX TELECOM SA	EUR	658	21 694,26	0,01
TOTAL ESPAGNE			36 239,46	0,02
ETATS-UNIS				
ALPHABET- A	USD	209	25 832,10	0,02
GENERAL ELECTRIC CO	USD	427	44 585,45	0,03
MICROSOFT CORP	USD	150	44 734,36	0,03
MICROSTRATEGY CLA	USD	67	20 774,27	0,02
MOODY'S CORP	USD	121	36 133,71	0,02
SP GLOBAL	USD	107	36 929,28	0,02
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	33	15 776,73	0,01
VISA INC CLASS A	USD	199	43 232,10	0,03
TOTAL ETATS-UNIS			267 998,00	0,18
FRANCE				
SAFRAN SA	EUR	191	28 390,24	0,02
VINCI SA	EUR	504	52 930,08	0,04
TOTAL FRANCE			81 320,32	0,06
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	397	50 411,06	0,03
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	682	19 757,54	0,02
TOTAL PAYS-BAS			70 168,60	0,05
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			539 163,59	0,37
TOTAL Actions et valeurs assimilées			539 163,59	0,37
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 0.25% 16-09-24	EUR	2 100 000	2 025 499,98	1,38
DEUTSCHE BK 1.0% 19-11-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 414 544,35	1,64
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMB 1.125% 05-11-79	EUR	2 000 000	1 925 729,18	1,31
TOTAL ALLEMAGNE			6 365 773,51	4,33
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 1.125% 21-11-29	EUR	2 100 000	2 011 813,52	1,37
WESTPAC BANKING 0.766% 13-05-31	EUR	2 000 000	1 776 838,25	1,21
TOTAL AUSTRALIE			3 788 651,77	2,58

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 1.0% 10-06-30 EMTN	EUR	2 500 000	2 299 094,47	1,57
OMV AG 6.25% PERP	EUR	1 800 000	1 933 339,44	1,31
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.5% 12-03-30	EUR	3 300 000	2 910 443,93	1,98
RBI AV 6 10/16/23	EUR	2 800 000	2 961 981,34	2,01
TOTAL AUTRICHE			10 104 859,18	6,87
BELGIQUE				
BARRY CAL 2.375% 24-05-24	EUR	2 100 000	2 095 319,12	1,43
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	2 000 000	2 027 588,69	1,37
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	2 300 000	2 210 894,29	1,51
TOTAL BELGIQUE			6 333 802,10	4,31
DANEMARK				
DANSKE BK 0.5% 27-08-25	EUR	1 000 000	965 310,82	0,66
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 466 976,50	1,67
NYKREDIT 0.875% 17-01-24 EMTN	EUR	2 300 000	2 292 439,93	1,56
TOTAL DANEMARK			5 724 727,25	3,89
ESPAGNE				
BANCO DE SABADELL SA 0.0625% 07-11-25	EUR	2 100 000	2 022 304,60	1,38
BANKIA SA 3.75% 15-02-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 034 828,36	1,38
BBVA 2.575% 22-02-29 EMTN	EUR	2 300 000	2 313 489,50	1,57
TOTAL ESPAGNE			6 370 622,46	4,33
ETATS-UNIS				
BK AMERICA FIX 07-02-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 998 151,42	1,36
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	EUR	2 000 000	2 005 374,75	1,36
GM 1.694 03/26/25	EUR	2 100 000	2 041 452,29	1,39
GOLD SACH GR 1.25% 01-05-25	EUR	3 500 000	3 370 262,36	2,30
LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25	EUR	2 300 000	2 250 920,21	1,53
WELLS FARGO AND 1.338% 04-05-25	EUR	2 300 000	2 271 113,13	1,54
TOTAL ETATS-UNIS			13 937 274,16	9,48
FRANCE				
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	2 100 000	2 120 452,99	1,45
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 466 700,86	1,68
BPCE 0.625% 28-04-25	EUR	2 000 000	1 899 429,56	1,29
BPCE ZCP 25-06-26	EUR	1 200 000	1 651 134,00	1,12
CNP ASSURANCES 4.0% PERP	EUR	1 600 000	1 626 760,88	1,11
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	700 000	686 081,85	0,46
EDF 4%10-121125 EMTN	EUR	2 300 000	2 387 096,59	1,62
ELO GROUP 4.875% 08-12-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 497 188,53	1,02
HSBC COVERED BOND FRANCE 0.5% 17-04-25	EUR	1 500 000	1 426 341,15	0,97
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	2 300 000	2 247 060,10	1,53
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	1 500 000	1 519 022,34	1,03
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.57% 04-11-24	EUR	1 700 000	1 714 464,54	1,16
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	1 000 000	997 154,73	0,68
TOTALENERGIES SE 2.625% PERP EMTN	EUR	2 100 000	2 041 782,39	1,38
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	20 000	2 181 120,00	1,49
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	3 000 000	2 755 693,36	1,88
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	23 000	2 065 917,50	1,41
TOTAL FRANCE			31 283 401,37	21,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HONG-KONG				
CNAC HK FINBRIDGE 1.125% 22-09-24	EUR	2 500 000	2 403 912,91	1,64
TOTAL HONG-KONG			2 403 912,91	1,64
IRLANDE				
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	1 000 000	985 546,69	0,67
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	1 000 000	978 190,00	0,67
SMUR KAPP ACQ 2.75% 01-02-25	EUR	2 300 000	2 264 972,28	1,54
TOTAL IRLANDE			4 228 708,97	2,88
ITALIE				
ENI 2.625% PERP	EUR	2 100 000	1 992 494,10	1,36
INTE 1.7% 13-03-24	EUR	1 200 000	1 196 885,54	0,81
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	2 300 000	2 250 809,77	1,53
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 470 215,53	1,00
TOTAL ITALIE			6 910 404,94	4,70
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.872% 07-09-24	EUR	1 300 000	1 262 396,40	0,86
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC 0.523% 10-06-24	EUR	1 300 000	1 270 510,99	0,86
TOTAL JAPON			2 532 907,39	1,72
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	1 896 000	1 870 805,89	1,27
TOTAL LUXEMBOURG			1 870 805,89	1,27
PAYS-BAS				
AEGON 4 04/25/44	EUR	2 000 000	2 012 366,94	1,37
AEGON BANK NV 0.625% 21-06-24	EUR	1 300 000	1 268 484,95	0,86
CONTI GUMMI FINANCE BV 1.125% 25-09-24	EUR	2 100 000	2 038 906,70	1,39
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	2 000 000	1 907 732,19	1,30
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	2 300 000	2 312 589,55	1,57
NNGRNV 4.625% 04/08/2044	EUR	2 300 000	2 331 470,22	1,58
RABOBANK NEDERLAND 4.125%10-140725	EUR	2 000 000	2 028 826,56	1,38
TOTAL PAYS-BAS			13 900 377,11	9,45
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMER CAP 1.625% 18-09-25	EUR	2 100 000	2 008 258,11	1,37
AVIV 3.375% 04-12-45 EMTN	EUR	2 100 000	2 064 325,75	1,40
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	2 100 000	2 122 529,56	1,44
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	1 500 000	1 417 921,48	0,97
BRITISH TEL 1.0% 23-06-24 EMTN	EUR	1 100 000	1 078 602,36	0,73
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	2 300 000	2 176 147,58	1,48
VODA 1.875% 11-09-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 921 194,26	1,31
TOTAL ROYAUME-UNI			12 788 979,10	8,70
SUISSE				
CREDIT SUISSE GROUP AG 1.25% 17-07-25	EUR	2 300 000	2 243 689,84	1,52
TOTAL SUISSE			2 243 689,84	1,52
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			130 788 897,95	88,95
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			130 788 897,95	88,95

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
H2O MULTIBONDS IUSD	USD	2	433 381,10	0,29
H2O MULTIBONDS SP Part IUSD	USD	3	37 535,80	0,03
OFI PRECIOUS METALS PART I	EUR	5	184 819,95	0,13
TOTAL FRANCE			655 736,85	0,45
IRLANDE				
ANDURAND UCITS FUND CLASS A EUR HEDGED	EUR	3 399,2564	450 131,91	0,31
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	742	86 633,40	0,06
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	7 818,3738	908 853,90	0,61
FINDLAY PARK US SMALLER	USD	0,31	52,11	
GAM STAR CAT BOND PTG INST C	EUR	45 287	685 962,19	0,47
GAVE CH ONSH RMB BD FD-B EUR	EUR	1	108,23	-0,01
Graham Macro UCITS Fund Class L Platform EUR	EUR	5 927	707 027,09	0,48
IAM CARRHAE CAPITAL UCITS FUND USD	USD	693	690 271,20	0,47
KIRKOSWALD GL MACRO UCITS IF USD ACC	USD	8 968	896 192,67	0,61
KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC	EUR	5 699	654 330,69	0,45
Lafayette UCITS ICAV - Lafayette Dalton Asia Pacific UCIT's	EUR	263	549 848,05	0,37
MAGA SMALLER COS UCITS FD-EU	EUR	4 053	641 508,84	0,44
Man Fds VI plc-Man GLG Alpha Select Alternative INH EUR Dist	EUR	6 054	751 240,86	0,52
MONTLAKE INV US EQTY LS EUR IP	EUR	3 378	447 347,53	0,30
PIMCO PAR REAL RTN INST EURO(HDGD)CLACC	EUR	1	17,56	
RV CAPITAL ASIA OPP-B EUR	EUR	646,94	674 779,77	0,46
Tages International Funds ICAV - Selwood Equity Absolute Ret	EUR	5 372	611 203,60	0,41
U ACCESS IRL GCA CR LSU-BEUR	EUR	9 247,1952	992 102,91	0,67
WINTON TREND FUND UCITS I EUR ACC	EUR	3 956	541 884,97	0,37
TOTAL IRLANDE			10 289 497,48	6,99
LUXEMBOURG				
BGF-WLD GLD-=D2	EUR	1 309	42 922,11	0,03
GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C.	USD	19 476	234 664,88	0,16
HELIUM SELECTION A EUR	EUR	693	1 126 734,15	0,76
JPMF EUROLAND EQUITY CAP A	EUR	0,205	4,73	
LMY MW SYSTM ALPH UCIT USDB	USD	48	6 123,36	0,01
LOTUS E CAP	EUR	5 953	631 732,36	0,43
Merrill Lynch Invest Solutions - Merrill Lynch MLCX Commodit	EUR	2 273	426 096,58	0,29
MUL-LYXOR MSCI INDONESIA UCITS ETF	EUR	680	95 491,72	0,06
PICTET TR LOTUS I EUR ACC	EUR	2 332	246 399,12	0,17
TOTAL LUXEMBOURG			2 810 169,01	1,91
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			13 755 403,34	9,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres organismes non européens				
GUERNESEY				
BH MACRO LTD	GBP	138 010	565 627,80	0,38
TOTAL GUERNESEY			565 627,80	0,38
TOTAL Autres organismes non européens			565 627,80	0,38
TOTAL Organismes de placement collectif			14 321 031,14	9,73
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOE VIX FUT 1023	USD	2	1 267,91	
DJE 600 EUROP 1223	EUR	4	-848,00	
EURO STOXX 50 1223	EUR	4	-2 100,00	
IFSC NIFTY 50 1023	USD	10	-1 953,25	
LIFFE LG GILT 1223	GBP	1	-2 674,66	
MME MSCI EMER 1223	USD	-3	-467,55	
MSCI EMG MKT 1223	USD	-3	6 035,42	
OSE TOPIX FUT 1223	JPY	2	-3 228,01	
SP 500 MINI 1223	USD	2	-18 890,20	-0,01
VSTOXX MINI 1023	EUR	21	315,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-22 543,34	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-22 543,34	-0,01
TOTAL Instrument financier à terme			-22 543,34	-0,01
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	14 830,6	14 007,65	0,01
APPEL MARGE CACEIS	JPY	510 000	3 228,01	
APPEL MARGE CACEIS	EUR	2 633	2 633,00	
APPEL MARGE CACEIS	GBP	2 320	2 674,66	
TOTAL Appel de marge			22 543,32	0,01
Créances			5 656 460,67	3,85
Dettes			-4 793 905,46	-3,26
Comptes financiers			527 506,97	0,36
Actif net			147 039 154,84	100,00

Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R	EUR	3 790,128	5 717,55	
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I	EUR	112 113,008	1 118,23	